



Conseils aux randonneurs sur l'île de la Réunion



Territoire exceptionnel pour la grande qualité de ses espaces naturels et ses paysages époustouflants, l'île de La Réunion est un paradis pour les randonneurs. Les «Pitons, cirques et remparts» font l'admiration de tous. Ils sont inscrits depuis 2010 par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine Mondial. Pour les découvrir, rien de mieux que le rythme de la marche à pied, sur les nombreux sentiers qui les traversent. Pour en profiter pleinement, il est important de bien connaître les particularités de cette montagne volcanique plantée dans l'Océan Indien, bénéficiant d'un climat tropical aux humeurs changeantes. Enfin, la préservation de cette riche nature, particulièrement fragile, demande d'adopter un comportement irréprochable.



Les particularités de la montagne réunionnaise

Une haute montagne sous un climat tropical :

les sentiers réunionnais sont dans l'ensemble difficiles. Le relief très marqué, les passages vertigineux, les nombreuses échelles, escaliers ou marches naturelles, les sections parfois boueuses ou très caillouteuses, l'altitude, le froid et/ou la chaleur peuvent surprendre les randonneurs, même les plus aguerris.

Une nature jeune et volcanique associée à une pluviométrie hors norme :

ces ingrédients rendent la montagne réunionnaise propice aux éboulements ponctuels et à des phénomènes d'érosion importants. Ceux-ci peuvent rendre certaines zones dangereuses et des sentiers totalement impraticables. Les bords de falaises sont friables, des failles ou crevasses sont présentes parfois aux abords même des sentiers, et certains bassins de baignade bien tentants sont exposés aux chutes de pierre.

Prudence vis-à-vis des rivières et des bords de mer :

dans les bassins, rivières et ravines, le beau temps peut être trompeur car il est parfois impossible de deviner sur le terrain s'il pleut dans les Hauts de l'île.

Certaines ravines sèches peuvent devenir de véritables torrents en quelques minutes et des crues soudaines peuvent se produire dans les rivières et bassins. Sur les sentiers littoraux, c'est la houle qui peut être dangereuse !

Enfin, la fragilité des écosystèmes nécessite de prendre des précautions particulières pour le respect des milieux naturels traversés.

«Voici donc quelques conseils pour une découverte sportive, écoresponsable et sécurisée de ce formidable terrain de randonnée.»

Un devoir pour tous : préserver la biodiversité et les paysages exceptionnels de l'île de La Réunion

Je pense à nettoyer soigneusement vêtements, chaussures et matériels avant de pénétrer dans les milieux naturels, et particulièrement si mes équipements ont été utilisés en dehors de l'île. Ainsi j'évite l'introduction et la dissémination de nouvelles Espèces Exotiques Envahissantes qui constituent une menace particulièrement importante pour les écosystèmes de l'île.

Je rapporte tous mes déchets, même biodégradables. Ils sont susceptibles de favoriser la prolifération des rats et des chats, nuisibles pour un grand nombre d'espèces réunionnaises.

Je ne laisse aucune trace de mon passage. Afin de conserver le caractère naturel et l'esprit des lieux, je m'interdis de laisser toute marque, inscription, signe ou dessin.

Si je ne peux pas anticiper et que je dois faire mes besoins dans la nature, j'enterre si possible ma contribution. Je m'écarte des sentiers et aires de pique-nique (pour plus de discrétion) et des rivières (pour moins de pollution) et je ramasse mes papiers que je glisse dans le sac poubelle amené pour évacuer tous mes déchets.

Je photographie les fleurs et plantes plutôt que les cueillir : elles faneraient vite et ne feraient plus le bonheur d'autres randonneurs.

Je suis un citoyen respectueux de la nature, mais aussi des autres usagers. Je reste discret. Le silence est le maître mot des observations naturalistes.

Je pense au transport en commun ou au covoiturage, pour limiter mon empreinte écologique.



Ramenons nos déchets

Avant de partir, les bons réflexes

Je prévois mon excursion à l'avance et j'informe mon entourage de mon itinéraire

J'adapte l'itinéraire prévu aux conditions physiques du moins entraîné.

Je prends conseil auprès des Offices de Tourisme. Être accompagné par un professionnel de la montagne est le meilleur moyen de découvrir en toute sécurité les richesses des Hauts de la Réunion.

Les variations climatiques en altitude nécessitent de prévoir des équipements adaptés :

vêtements légers et chauds, imperméable, coupe-vent, chapeau, gants, casquette, chaussures de randonnée étanches, lampe frontale, couteau multifonction, couverture de survie, sifflet, trousse de secours, lotion anti-moustique, lunettes de soleil, crème solaire, topoguide, carte, téléphone portable, sac poubelle, nourriture énergétique (barres de céréales, fruits secs), gourde et filtre à eau.

Je pense à réserver les nuitées et repas à l'avance !

Je me renseigne sur...

▶ **l'état des sentiers** auprès de l'ONF, rubrique Infos sentiers

<http://www.onf.fr>

▶ **la météo**

www.meteofrance.re Numéro : 08 92 68 08 08

Je n'entreprends pas de randonnée si de fortes pluies sont annoncées. Je ne prévois pas de sortie dans les remparts les premiers jours suivant de fortes pluies.

▶ **les risques de crue**

www.vigicrues-reunion.re

En période cyclonique, je respecte les consignes de sécurité et je me tiens informer des niveaux d'alerte. Une fois l'alerte levée, je patiente le temps que les reconnaissances des sites soient effectuées.



Le téléphone fait partie de l'équipement de sécurité

1 - Mon téléphone est chargé

2 - Je connais les numéros de secours :

112 (n° d'alerte international européen)

qui fonctionne quel que soit votre opérateur

15 (SAMU)

18 (Pompiers)

17 (Gendarmerie) 02 62 930 930

(n° accès direct au PGHM)

Les signaux de détresse
en montagne



besoin
de secours



pas besoin
de secours

3 - Les numéros d'alerte sont enregistrés et connus de tous

4 - Je connais les numéros de mes accompagnants

5 - Je connais les fonctions de mon téléphone (GPS, internet, ...)

Pendant la randonnée

Je ne pars pas seul, et je ne me sépare pas du groupe. Je me tiens à l'itinéraire indiqué à mes proches

Je pars tôt le matin. Attention : la nuit tombe vite et de bonne heure. Je ne me laisse pas surprendre par le risque de brouillard. Les paysages se cachent dans les nuages dès la mi-journée.

Je reste sur l'itinéraire choisi, en suivant les balisages officiels.

Je n'utilise pas les « raccourcis » : ils favorisent l'érosion des sols et fragilisent les sentiers

Je tiens compte des dangers qui sont indiqués à l'entrée de chaque itinéraire par des pictogrammes « sécurité ».

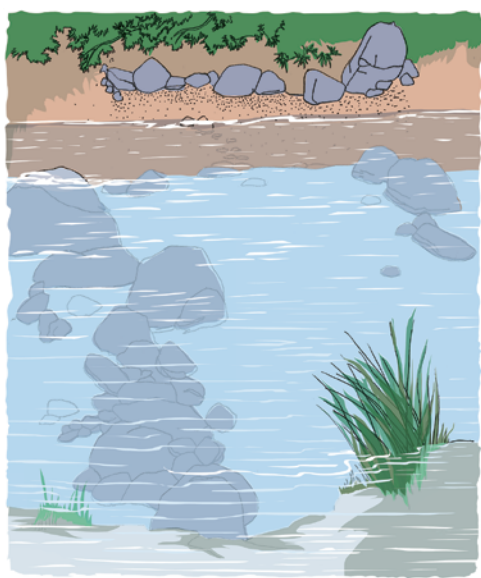
Je ne cherche pas à traverser une rivière en crue, surtout si je ne peux pas faire demi-tour : je gagne un endroit en hauteur et j'alerte les secours.

Je ne me baigne pas dans les eaux stagnantes : elles peuvent être infectées par la Leptospirose transmise par l'urine des rats.

Je sais renoncer en cas d'imprévu (mauvais temps, montée des eaux, difficulté au sein du groupe)



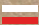
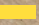

● RIVIÈRE NORMALE



▲ RIVIÈRE EN CRUE

Rappel sur la signalétique des sentiers

Nous trouvons 3 principaux types de balisage sur les itinéraires pédestres de La Réunion :

-  Les sentiers de Grande Randonnée (GR) reconnaissables par leur balise blanche et rouge.
-  Les sentiers de « Promenade et Randonnée » (PR) balisés en jaune.
-  Le balisage blanc des itinéraires dans le domaine géré par l'ONF (signalétique de la charte départemento-domaniale)



Les 8 pictogrammes illustrant les principales difficultés susceptibles d'être rencontrées sur les sentiers de randonnée pédestre.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Se promener avec son chien

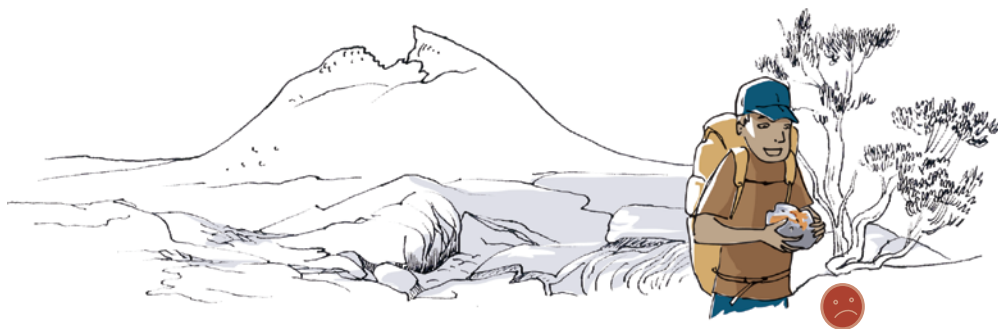
Dans le cœur du Parc National, les chiens sont autorisés sur les sentiers de randonnée. Ils doivent être tenus en laisse sur le massif de la Roche écrite et sont interdits sur quelques sentiers traversant des espaces sensibles.



Gardons les chiens en laisse

Prélever des minéraux ou des végétaux

Le prélèvement de minéraux est formellement interdit dans de nombreux sites sensibles du cœur de Parc National. N'arrachez pas la flore à leur environnement naturel... elle y est tellement plus belle !



Ne prélevons ni plante ni minéral



Respecter les espaces protégés

Que ce soit sur le littoral ou dans les hauts de la Réunion, de nombreux espaces naturels remarquables (Parc National, réserve biologique, réserve naturelle, Espaces Naturels Sensibles, Sites du Conservatoire du Littoral...) sont protégés par des dispositifs réglementaires. Renseignez-vous avant de partir pour connaître la réglementation en vigueur.



Boire de l'eau en rivière ?

Il est recommandé de ne pas boire l'eau des rivières, pour éviter tout risque de contamination et de désagrément ! Les pastilles désinfectantes n'agissent pas sur la toxoplasmose présente à la Réunion. Si le besoin en eau est impératif, préférer la filtration ou faire bouillir votre eau pendant 5 minutes¹.



Ne buvons pas l'eau des rivières

¹ Recommandation de l'OMS



Ne faisons pas de feu hors des places à feu

Faire un feu

L'usage du feu est strictement interdit en dehors des places à feu officiellement aménagées. L'usage des réchauds est autorisé mais avec grande prudence! Certaines forêts sont très inflammables et les moyens de lutte disponibles sur l'île sont extrêmement réduits. Respectez les consignes en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.

Camper en milieu naturel ?

En montagne, seul le bivouac² est toléré à proximité immédiate d'un itinéraire de randonnée. Attention toutefois à préserver la végétation indigène lors de l'installation. En dehors de ce cas, tout campement temporaire est soumis à autorisation (ONF, Parc National, propriétaire du site...). Des espaces aménagés, publics ou privés, existent dans certains îlets.



Campons dans les espaces aménagés

² Campement rudimentaire permettant de passer la nuit en pleine nature. Il peut faire l'objet de l'utilisation d'une tente légère (poids et taille limités ne permettant pas de s'y mettre debout) et montée en fin de journée (après 16H00) et démontée le lendemain (avant 8H00).



Après la randonnée

Soyez acteur de la qualité des sites de randonnée !

Ne pas hésiter à signaler toute anomalie rencontrée sur l'itinéraire (panneau défectueux, problème de pollution, besoin de sécurisation) :

► soit en contactant l'ONF Réunion
(uniquement pour les Hauts de l'île) :

02 62 90 48 00

dr.reunion@onf.fr

► soit directement en ligne avec l'application
Suricate accessible depuis le lien suivant :

<http://sentinelles.sportsdenature.fr/>



Réalisation pilotage ONF Réunion

Avec l'appui du Département de la Réunion, du Parc National
de l'IRT (Ile Réunion Tourisme), du CRPR 974 (Comité de la Randonnée Pédestre)
de la DJSCS (Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)
du PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne)
de l'ASV (Association Sécurité Volcan)
du SNAM (Syndicat National des Accompagnateurs en Moyenne Montagne)
de Météo France (Direction interrégionale pour l'Océan Indien)
de la FRT (Fédération Réunionnaise de Tourisme)

Imprimé avec le soutien de la DJSCS de la Réunion
Illustrations et mise en page : Solen Coeffic

Crédits photos :

Couverture, canyon Takamaka (Rodolphe Godin) / P.1 Les Makes (Studio lumière)
P.2 Amandine Esprit Randonnée / P. 5 Mafate (Emmanuel Virin, IRT) (Sébastien Conejero, IRT)
P.11 Sentier Scout (Luc Reynaud, IRT) / P.12 Belouve (Anakao Press, IRT)

